

## **MAIRIE DE CERNAY**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MAI 2020**

L'an deux mille vingt le vingt-cinq mai à 21 h 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Cernay.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mr Rouault Thierry – Mme Dos Reis Marie-Paule – Mr Labet Grégory – Mme Gouin Emilie – Mme Deltroy Annie – Mme Condette Maria  
Absent excusé : Mr Burrer Christian (pouvoir à Mme Dos Reis Marie-Paule)

**Au vu de l'état d'urgence sanitaire, la réunion de l'installation du conseil municipal, l'élection du maire et des adjoints s'est tenue à huis clos.**

Madame Dos Reis Marie-Paule, maire sortante ouvre la séance (en application de l'article L.2122-17 du CGCT) en souhaitant la bienvenue aux nouveaux conseillers. Avant de donner la parole au doyen d'âge pour installer le conseil municipal, Madame Dos Reis Marie-Paule rappelle aux nouveaux conseillers les consignes et le déroulement de cette réunion.

Une minute de silence est observée pour les personnes décédées du COVID 19.

#### **1 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Deltroy Annie doyenne prend la présidence de l'assemblée (art.L.2122-8 du CGCT) souhaitant la bienvenue aux nouveaux conseillers. Elle en profite pour remercier le travail effectué en équipe avec les anciens conseillers municipaux. Elle remercie également des débats au service des intérêts des habitants de notre petite commune pour l'intérêt général et la vie collective dans une ambiance conviviale, de respect mutuel, d'écoute et de participation de tous aux débats. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré six conseillers présents et un pouvoir de Monsieur Burrer Christian à Mme Dos Reis Marie-Paule. Elle a constaté que la condition de quorum posée par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 était remplie. Elle a installé les nouveaux conseillers.

Madame Gouin Emilie a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT)

#### **2 -ELECTION DU MAIRE 2-1- Présidence de l'assemblée – Délibération n° 4 /2020**

Madame Deltroy Annie a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

##### **- Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur Rouault Thierry – Madame Condette Maria

Suite à l'appel de candidature, Madame Dos Reis Marie-Paule, s'est déclarée candidate

### **- Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fournie par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### **- Résultats du premier tour de scrutin**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants	7
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
- Nombre de suffrages exprimés	7
- Majorité absolue	4

<b>Nom et prénom</b>	<b>Nombre de suffrages obtenus</b>
Dos Reis Marie-Paule	6 voix
Rouault Thierry	1 voix

Madame Dos Reis Marie-Paule a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

### **FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT A ELIRE – Délibération n°5/2020**

Sous la présidence de Madame Dos Reis Marie-Paule, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de deux adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et pouvoir

- d'approuver la création de deux postes d'adjoints au maire.

### **ELECTION DES ADJOINTS – Délibération n°6/2020**

Sous la présidence de Madame Dos Reis Marie-Paule, élue maire (en application de l'article

L.2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art.L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Suite à l'appel de candidature, Monsieur Rouault Thierry s'est déclaré candidat

## **- ELECTION DU 1<sup>er</sup> ADJOINT**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants	7
- Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
- Nombre de suffrages exprimés	7
- Majorité absolue	4

<b>Nom et prénom</b>	<b>Nombre de suffrages obtenus</b>
Rouault Thierry	6 voix
Deltroy Annie	1 voix

Monsieur Rouault Thierry a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Suite à l'appel de candidature, Madame Deltroy Annie s'est déclarée candidate.

## **ELECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT**

### **1- Résultats du premier tour de scrutin**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants	7
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	0
- Nombre de suffrages exprimés	7
- Majorité absolue	4

<b>Nom et prénom du candidat</b>	<b>Nombre de suffrages obtenus</b>
Deltroy Annie	7 voix

Madame Deltroy Annie a été proclamée deuxième adjointe et immédiatement installée.

## **5 – LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE**

Ensuite Madame le Maire donne lecture de la charte au Conseil Municipal et la remet à chacun des conseillers municipaux.

## **6– DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES – Délibération n° 7/2020**

Ensuite, Madame le Maire informe que les délégués communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau conformément à la loi.

Sont désignés : - Madame Dos Reis Marie-Paule, déléguée titulaire  
- Monsieur Rouault Thierry, délégué suppléant.

## **Questions et informations diverses**

\* Il est proposé d'envoyer les convocations soit par courrier ou par mail. Il a été décidé, à l'unanimité des membres présents, que les convocations soient envoyées par mail uniquement

\* Une communication est faite sur les commissions communales et communautaire. Il est indiqué les fréquences et contenu des réunions. Un document est remis à chaque conseiller en vue de la prochaine réunion.

\* La préparation du budget aura lieu le Mardi 2 juin 2020 à 19 h 30 en mairie de Marchéville.

\* Le vote du budget aura lieu le Mardi 9 juin 2020 à 20 h en mairie de Cernay.

\* Une réunion de conseil aura lieu le 2 juillet 2020 à 20 h en mairie de Cernay.

\* Madame le Maire fait état du bouchage des nids de poule sur la commune effectué ce jour chemin des Martinets. Elle informe que des courriers ont été adressés avant le confinement aux riverains afin de faire élaguer le bois le long du chemin ainsi que des courriers Chemin de la Pommeraie. Dans les chemins ruraux, il est constaté que le chemin rural n°23 est devenu impraticable. Un propriétaire (Mme Deltroy Annie) va faire le nécessaire. Madame le Maire se charge de contacter Monsieur Brûlard Philippe pour l'autre partie concernée. Monsieur Labet Grégory fait part qu'il y a un dépôt d'ordures récurrent chemin des Martinets et chemin du Bois de Cernay. Ce sujet sera abordé dans les prochaines réunions à venir. Un rappel sera fait sur le bulletin municipal.

La séance est levée à 22 h 20.

Fait à Cernay, le 26 Mai 2020

Le Maire,  
Marie-Paule Dos Reis

